

COMMUNIQUÉ

Automne 2021

Rapport du président sortant de la CHLC

John Lee, Ontario



Lorsque je pense à mes années de présidence, ma réflexion se tourne forcément vers les premiers jours de la CHLC, où il fut déterminé que la création d'un forum national était nécessaire à l'amélioration du droit au Canada. À l'époque, en 1918, les travaux de la Conférence avaient eux aussi comme trame de fond une

crise de santé publique – la grande pandémie de grippe espagnole – qui a fauché au final quelque 50 000 vies au Canada. Je ne peux que me demander si l'une de ces 22 personnes de partout au pays qui se sont rassemblées à Montréal pour tenir cette première réunion de la CHLC était préoccupée à l'idée de se réunir pendant une pandémie. Nous ne connaissons probablement jamais la réponse. Chose certaine, le compte rendu de cette première réunion n'évoque en rien la pandémie qui sévissait.

Cela dit, il est de fait que cette première réunion a été tenue en dépit de la situation de santé publique et qu'elle a donné lieu à plus d'une centaine d'autres réunions. Nous sommes chanceux aujourd'hui de pouvoir, malgré la crise de santé publique qui n'est pas sans rappeler celle de 1918, nous rencontrer et poursuivre nos travaux sans devoir nous réunir en personne. Nous avons démontré ces deux dernières années l'efficacité des réunions annuelles virtuelles. Certes, les réunions virtuelles ne sauraient se substituer en tout point aux réunions en personne, mais elles sont à coup sûr de précieux outils qui pourraient servir à parfaire les activités de la CHLC à l'avenir.

Lorsque j'ai accepté la présidence de la Conférence, j'ai dit être d'avis que la valeur de la CHLC réside non seulement dans le produit de son travail, mais aussi dans ses méthodes de travail. Il s'agit là d'un thème que j'ai tenté de mettre en exergue tout au long de mon mandat. La manière dont nous effectuons notre travail – c'est-à-dire comment nous convions un groupe diversifié de personnes à collaborer à notre travail, comment nous nous responsabilisons, comment nous assurons la continuité et la durabilité – revêt une importance capitale.

Ayant empreint ma présidence de cette conviction, je suis fier d'avoir pu diriger la CHLC dans la réalisation d'un éventail d'initiatives au cours des deux dernières années, notamment les suivantes :

- L'élaboration d'une politique sur la diversité et l'inclusion;
- Le lancement d'une version à jour et améliorée de notre site Web;
- La conception d'un nouveau programme de mentorat pour les représentants d'administration;
- L'amélioration de la planification de la relève pour le Comité exécutif;
- Le recrutement d'un nouveau directeur exécutif;
- L'établissement de nouveaux mécanismes de contrôle des dépenses et de mesures renforcées de responsabilité comptable;
- L'élaboration d'une politique sur le fonds de réserve;
- L'élaboration d'une politique sur l'environnement et la crise climatique.

Ce qui transparaît de la pandémie actuelle, c'est que nous vivons maintenant dans un monde qui est bien différent de celui qui l'a précédé. Aussi faut-il que la CHLC change à son tour, à l'instar de toute organisation, et je suis ravi de constater chez quantité de nos membres cette volonté d'adaptation à la nouvelle réalité.

De fait, notre dernière réunion annuelle a connu de grandes améliorations par rapport à notre première. Nous avons également établi un nouveau record de participation. En outre, la Section pénale a été à même de débattre de nombreuses résolutions, une réalisation importante vu qu'aucune n'avait été débattue l'année précédente. Carl Lisman, président sortant de la *Uniform Law Commission*, a livré un rapport sur le travail de cette dernière à la Section civile, cette présentation n'ayant malheureusement pu avoir lieu lors de la première réunion annuelle virtuelle. De plus, Christiane Wendehorst, présidente de l'*European Law Institute*, a pu présenter pour la première fois le travail de l'institut à la Section civile. Kathleen Roussel, directrice des poursuites pénales et sous-procureure générale du Canada, a traité du racisme et de la discrimination systémique dans le système de justice pénale, dans le cadre du premier Séminaire virtuel à la mémoire d'Earl Fruchtmann, auquel a participé la Section civile. Nous avons également rendu hommage à Arthur Close, c.r., le membre de la Conférence qui y a siégé le plus longtemps, qui est décédé peu avant notre réunion annuelle. Dernier point, mais non le moindre, nous avons eu l'occasion de raviver la rivalité amicale Est-Ouest parmi les délégués dans le cadre d'une compétition virtuelle prenant la place de notre partie de balle molle traditionnelle. Rien de cela n'aurait été possible n'eussent été les membres de la CHLC qui, portant une vision commune, ont contribué à faire de notre deuxième réunion annuelle virtuelle une réalité.

Bien qu'il importe de célébrer nos réussites, il ne faut pas manquer d'être attentifs aux défis qui nous attendent. Les nouvelles méthodes de travail que nous avons récemment adoptées nous amèneront possiblement à délaisser bon nombre de nos méthodes de travail antérieures. Néanmoins, je suis sûr que si nous demeurons fidèles aux idéaux des fondateurs de notre organisation – ceux qui ont traversé le pays malgré les risques pour leur santé et leur sécurité – et continuons de réformer la CHLC de sorte qu'elle soit plus ouverte aux nouvelles idées et à un éventail de voix et davantage axée sur la collaboration, la CHLC continuera de se réunir pendant de nombreuses années.

Ne manquez pas l'Assemblée annuelle 2022 !

Après deux ans de réunions virtuelles, nous prévoyons tenir la réunion annuelle de 2022 en personne.

Bien que de nombreux détails restent à confirmer, notre objectif est de tenir la réunion annuelle de 2022 à Edmonton, en Alberta, soit du 7 au 11 août, ou du 14 au 18 août. Les dates exactes restent encore à confirmer.

De plus amples renseignements seront fournis dans notre communiqué du printemps.



photos: Sarah Dafoe



Rapport de la présidente 2021-2022 de la Section pénale Chloé Rousselle, Canada

C'était un réel privilège pour moi de présider la réunion de la Section pénale à l'été 2021. Cette année, quarante-quatre délégués*, invités par 10 administrations constituantes, ont participé aux délibérations de la Section pénale. Fait à noter, la Section a accueilli quatre nouveaux représentants d'administration. De plus, une quinzaine de personnes étaient inscrites à titre d'observateur pour suivre le déroulement de certains travaux de la Section.

Cette présence accrue a certainement été facilitée par la tenue virtuelle de la réunion. D'ailleurs, fort de l'expérience de 2020 où la CHLC a organisé sa toute première réunion virtuelle, le Comité directeur de la Section pénale a déterminé qu'il serait possible, lors de la réunion annuelle de 2021, de reprendre toutes les activités habituelles, y compris les débats sur les résolutions. Vu cette décision, le format virtuel représentait un important défi, principalement eu égard aux contraintes de temps pour discuter efficacement d'un maximum de résolutions. Je suis très reconnaissante pour l'ingéniosité dont le Comité directeur de la Section pénale a su faire preuve dans la planification de la réunion, car, en fin de compte, les vingt-quatre (24) résolutions ont pu être présentées - dont trois (3) ont été divisées en deux parties, pour un total de vingt-sept (27) résolutions. Parmi celles-ci, six (6) résolutions ont été adoptées sans modification, dont trois (3) à l'unanimité. Seize (16) résolutions ont été adoptées après modifications. Quatre (4) résolutions ont été retirées, dont trois (3) après une discussion approfondie et une sans débat parce qu'elle était semblable à une autre résolution. Une seule résolution a été rejetée. Les résolutions portaient sur un large éventail de questions de justice pénale, notamment le visa pour certains mandats, l'application temporelle des réformes législatives en matière pénale, ainsi que la peine pour des infractions de propagande haineuse. De plus, deux (2) groupes de travail ont été créés suite à l'adoption de résolutions. Le premier est chargé de formuler des recommandations sur les modifications éventuelles à apporter au *Code criminel* en ce qui concerne l'utilisation de la technologie en matière pénale. Le second est responsable d'examiner l'article 672.26 du *Code criminel* en vue d'une éventuelle réforme législative sur la façon dont la question de l'aptitude devrait être déterminée

lorsqu'un accusé a choisi d'être jugé par un juge et un jury. Nous avons hâte de voir les résultats de leur travail à la prochaine réunion annuelle!

Outre les résolutions, la Section pénale a aussi adopté, à l'unanimité, le rapport final du Groupe de travail chargé d'examiner la portée du mandat de la Section pénale. Ce rapport comportait trois (3) recommandations, dont l'une visait l'adoption d'une procédure et d'une grille décisionnelle s'appliquant lorsqu'il s'agit de déterminer si une résolution relève du mandat de la Section pénale. La Section pénale a également adopté, toujours à l'unanimité, des rapports d'étape de groupes de travail, l'un concernant le régime des mandats de perquisition en vertu de l'article 487 du *Code criminel* et l'autre portant sur le régime de détention des biens saisis en vertu de l'article 490 du *Code criminel*.

Cette année, la conférencière invitée à l'occasion du Séminaire à la mémoire d'Earl Fruchtman était M^e Kathleen Roussel, directrice des poursuites pénales et sous-procureure générale du Canada, laquelle a prononcé une allocution sur le racisme et la discrimination systémiques dans le système de justice pénale. Le séminaire a été modéré par M^e Matthew Hinshaw, président du Comité sur la diversité et l'inclusion de la CHLC.

Sous ces impressionnants résultats se cache un travail colossal débuté plusieurs mois avant la tenue de la réunion. Je remercie sincèrement toutes les personnes qui se sont impliquées dans l'organisation de la CHLC et qui ont pris part aux progrès réalisés par les groupes de travail. Pour leur expertise, leur professionnalisme et leur patience alors que nous nous adaptions aux réalités des débats en format virtuel, je remercie également les délégués présents lors de la réunion annuelle. Enfin, je tiens à remercier les secrétaires de la Section pénale en 2020-2021, d'abord M^e Caroline Quesnel, puis M^e Dorette Pollard, pour leur grande compétence et leur soutien tout au long de l'année.

La Section pénale avait un horaire très chargé, voire ambitieux compte tenu du contexte virtuel, mais le travail accompli témoigne de l'engagement de ses membres envers la CHLC et, plus largement, envers un idéal de justice. Au fil des prochains mois, j'ai hâte de travailler avec M^e Kevin Westell, qui me succède à la présidence de la Section pénale, pour la préparation de la réunion annuelle de 2022!



Rapport de la présidente 2020-2022 de la Section civile Valérie Simard, Canada

La Section civile a tenu une autre réunion annuelle par voie virtuelle en août 2021. Y ont participé des délégués des ministères de la Justice fédéral, provinciaux et territoriaux, d'organismes de réforme du droit, du milieu universitaire, du secteur privé et de barreaux. Nous avons également été ravis d'accueillir M. Carl Lisman, président sortant de la *Uniform Law Commission*, et M^{me} Christiane Wendehorst, présidente de l'*European Law Institute*.

La Section a entamé sa semaine par un hommage à M. Arthur Close, c.r. Son absence de la CHLC sera vivement ressentie. Il était non seulement l'un des membres de la Section à y avoir siégé le plus longtemps, mais aussi l'un de ses plus actifs. Parmi les nombreux projets qu'il a réalisés au sein de la CHLC, le plus récent a été la *Loi uniforme sur les appels informels aux dons du public*, adoptée par la Section en août 2020.

En août, la Section a adopté, en principe, la *Loi uniforme sur la compétence des tribunaux et le renvoi des instances*. Cette loi et les observations qui y étaient rattachées ont été révisées cet automne afin de donner suite aux observations que le groupe de travail a reçues de délégués à la suite de la réunion annuelle. La version révisée de la Loi a été soumise aux représentants des administrations, et puisqu'aucune objection n'a été reçue en date du 30 novembre 2021, la Loi est adoptée, et son édicton est recommandée aux provinces et territoires.

Nous avons reçu le rapport de notre Comité de mise en œuvre sur la documentation que celui-ci a préparée pour aider à faciliter la mise en œuvre, par les gouvernements provinciaux et territoriaux, de la *Loi uniforme sur les vérifications de dossiers de police* qu'a adoptée la Conférence en 2018.

En outre, nous avons été mis au fait de l'état de plusieurs projets dont les projets sur la réforme du droit des sociétés en nom collectif de 2006, les organismes de bienfaisance, la diffamation en ligne ainsi que les décisions et les jugements canadiens. Nous nous attendons à ce que le point soit fait sur ces projets à notre prochaine réunion annuelle en août 2022.

Nous avons également reçu un rapport annuel de Justice Canada sur les initiatives de droit privé international, une mise à jour de la *Uniform Law Commission* des États-Unis sur ses récents projets ainsi qu'un rapport de l'*European Law Institute* concernant son projet sur les biens numériques.

Comme ils ont plusieurs projets en cours, les groupes de travail et comités de la Section civile auront du pain sur la planche d'ici la prochaine réunion annuelle. J'en profite pour souligner que plusieurs groupes de travail seraient ravis d'accueillir de nouveaux membres et que quelques-uns sont également à la recherche de légistes. Je vous invite donc à me contacter si vous ou qui que ce soit dans votre administration souhaitez contribuer à nos groupes de travail.

C'est avec plaisir que j'ai assumé la présidence de la Section civile en 2020-2021. Je tiens à remercier les membres du Comité exécutif, les représentants des administrations, M. Clark Dalton, coordonnateur national de projet, et M^{me} Kathleen Cunningham, présidente sortante de la Section civile et ancienne directrice exécutive par intérim, pour leur appui au cours de la dernière année et pour leur engagement indéfectible envers la CHLC. Je suis ravie de continuer de présider la Section civile en 2021-2022 et je suis impatiente de travailler avec les membres de la Section sur nos projets tout au long de l'année. J'espère bien que nous nous réunirons en personne en août 2022!

Sondage sur la diversité et l'inclusion!

Tôt dans la nouvelle année, vous recevrez le sondage de la CHLC sur la diversité et l'inclusion. Celui-ci vous sera transmis par courriel par la *Newfoundland and Labrador Statistics Agency*. Nous vous encourageons vivement à prendre les 10 minutes nécessaires pour le remplir.

Soyez assurés que vos réponses demeureront strictement confidentielles et que l'information obtenue nous permettra de mieux comprendre la diversité au sein de la CHLC. Merci!



Rapport de la présidente 2021-2022

**Laura Pitcairn,
Canada**

Je suis très heureuse et très honorée d'assurer la présidence de la CHLC pour 2021-2022. Cela fait maintenant un peu plus de 10 ans que je suis déléguée auprès de la Conférence, depuis ma première réunion à Halifax en 2010. J'ai également occupé le rôle de vice-présidente ces deux dernières années; je suis donc impatiente de diriger l'organisation dans l'année à venir. Vu la grande incidence qu'a eue la pandémie sur nos deux dernières réunions annuelles, en nous contraignant entre autres à nous réunir virtuellement et moins longtemps à la fois, je m'emploierai à préparer une réunion en personne pour 2022, si cette possibilité s'offre à nous. Le comité organisateur (Alberta) a déjà commencé à planifier la réunion annuelle de 2022, et j'ai très bon espoir que nous pourrions enfin nous réunir de nouveau en personne, le format virtuel, bien qu'il ait été adéquat et nécessaire dans les circonstances, n'étant pas empreint de la même culture et de la même dynamique qu'une réunion en personne.

Étant membre de la CHLC depuis plus d'une dizaine d'années, je dois dire que je suis très fière du travail de cette organisation. À titre d'organisation de réforme du droit, la CHLC n'a pas sa pareille au Canada. Depuis sa création en 1918, elle a joué un rôle déterminant dans l'apport de changements substantiels à des éléments pivots du droit canadien, tant dans le contexte criminel que civil. La CHLC est la seule organisation au Canada à rassembler un large éventail de juristes de partout au pays en vue de régler les problèmes juridiques les plus importants de notre époque. Ainsi, notre force réside dans la diversité des opinions et des expériences de l'ensemble de nos délégués. Elle réside aussi dans la collégialité qui amène des avocats de diverses organisations à collaborer à l'amélioration du système juridique au Canada.

C'est forte de cette fierté que j'ai accepté d'assumer le rôle de présidente et de poursuivre les traditions bien ancrées de la CHLC. La dernière année et demie a été une période particulièrement difficile pour la CHLC, qui a dû s'adapter au travail dans un contexte virtuel, mais malgré ces difficultés, nous avons réussi à réaliser des travaux de

grande importance lors de la réunion annuelle de 2021. Cela dit, il y a encore fort à faire, et nous espérons pouvoir recommencer à nous réunir en personne en 2022 de sorte que la réunion annuelle puisse être plus productive. À cette fin, depuis la fin de la réunion annuelle de 2021 en août, des travaux considérables ont été amorcés en vue de la prochaine réunion annuelle, y compris la constitution du Comité exécutif et du Comité du budget et des finances. Les deux comités ont commencé à se réunir selon leurs calendriers respectifs et jusqu'ici, le Comité exécutif s'est réuni à trois reprises depuis la réunion annuelle du mois d'août, tandis que le Comité du budget et des finances s'est réuni une fois en septembre et prévoit tenir une réunion sur une base bimensuelle. De nombreux autres comités ont eux aussi entamé leur préparation pour 2022, par exemple les comités directeurs de la Section civile et de la Section pénale, alors que d'autres poursuivent leurs importants travaux, comme le Comité de la diversité et de l'inclusion, le Comité de l'environnement et le Comité consultatif sur le développement et la gestion de programmes.

L'année à venir s'annonce intéressante et exigeante et, dans ce contexte, je suis reconnaissante de pouvoir compter sur une solide équipe exécutive composée de John Lee (Ontario, président sortant); de Sarah Dafoe (Alberta, vice-présidente); de Valérie Simard (Canada, présidente de la Section civile); de Kevin Westell (Colombie-Britannique, président de la Section pénale); de Peter Lown, c.r. (président du Comité consultatif sur le développement et la gestion de programmes); de Clark Dalton, c.r. (coordonnateur de projet de la CHLC); de Christian Delaquis (directeur exécutif de la CHLC); et des membres à titre personnel suivants : Matthew Hinshaw (Alberta), Chloé Rousselle (Canada), Manon Dostie (Canada), Christine Badcock (Yukon, présidente entrante de la Section civile), Anny Bernier (Québec, présidente entrante de la Section pénale), Caroline Quesnel (Canada) et Dorette Pollard (Canada, secrétaire de la Section pénale).

Je tiens également à saluer et à remercier chacun et chacune des représentants d'administration, des délégués et des membres des groupes de travail pour leur dévouement et leur contribution à la CHLC. Je sollicite votre soutien continu pour l'année à venir en vue d'assurer la réussite de la CHLC.

Si tout va bien, je pourrai enfin vous rencontrer tous en personne en Alberta en 2022.

La CHLC présente ses nouveaux membres exécutifs



Sarah Dafoe, vice-présidente

M^e Dafoe est une déléguée pour l'Alberta au sein de la CHLC depuis 2006 et assume le rôle de représentante de l'administration de l'Alberta pour la Section civile de la CHLC depuis 2016. Elle a assuré la présidence de la Section civile en 2016-2017 et est actuellement membre de nombreux comités et groupes de travail de la CHLC, dont le comité consultatif sur le développement et la gestion de programmes et le groupe de travail sur les procédures et les politiques de la Section civile. M^e Dafoe travaille comme avocate au sein du ministère de la Justice et du solliciteur général de l'Alberta depuis 2001 et a présidé ou participé à la réalisation de nombreux projets de réforme du droit pour le gouvernement albertain.



Valérie Simard, présidente de la Section civile

Valérie Simard est avocate au sein de la Section du droit constitutionnel, administratif et international de Justice Canada. Elle a obtenu des diplômes en droit civil et en common law de l'Université McGill et elle est membre du Barreau de l'Ontario. Son travail au ministère de la Justice est axé sur la négociation d'instruments de droit privé international et leur mise en œuvre au Canada. Elle a dirigé des délégations à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et à la Conférence de La Haye de droit international privé. M^e Simard participe aux réunions et aux projets de la Section civile depuis 2010.



Kevin Westell, président de la Section pénale

Kevin Westell est un associé fondateur du cabinet Pender Litigation. Outre son travail de défense en matière criminelle et réglementaire en cabinet privé, il est souvent appelé à agir à titre d'avocat de la Couronne, d'avocat représentant un témoin dans le cadre d'une instance criminelle et d'ami de la Cour. Il a représenté à l'échelle du Canada des clients faisant face à des accusations de tous les niveaux de gravité et a plaidé devant toutes les instances judiciaires de la Colombie-Britannique.

Il assure actuellement le secrétariat de la Section nationale du droit pénal de l'Association du Barreau canadien (ABC). Dans le passé, il a présidé le comité en droit criminel de la *Trial Lawyers Association of BC* (TLABC), le *Advocate's Club* et la sous-section de la justice pénale de Vancouver de l'ABC.

M^e Westell enseigne la plaidoirie en première instance aux étudiants en droit et aux avocats débutants dans le cadre de divers programmes, notamment le *Allan McEachern Course in Trial Advocacy* à la Faculté de droit Allard de l'Université de la Colombie-Britannique, l'atelier sur les compétences essentielles en plaidoirie de la *Continuing Legal Education Society of BC* (CLEBC) et l'atelier intensif sur la plaidoirie en première instance de la *Osgoode Hall Law School*. Il a également livré des présentations lors de quantités de conférences sur la formation juridique permanente, y compris la conférence nationale sur le droit pénal de l'Association du Barreau canadien (ABC), ainsi que divers programmes mis en place par la *Law Society of British Columbia* (LSBC), l'organisme *The Advocate's Society* (TAS) et la CLEBC.

Il a été élu conseiller de la LSBC pour le comté de Vancouver en 2021 et, dans l'exercice de cette fonction, a siégé au comité consultatif sur l'accès à la justice et au comité d'éthique de la LSBC et a agi comme représentant de la LSBC au sein du conseil provincial de la Division de la Colombie-Britannique de l'Association du Barreau canadien (CBABC).

M^e Westell a récemment représenté la CBABC et la *Criminal Defence Advocacy Society* lors de la commission d'enquête sur le blanchiment d'argent en Colombie-Britannique.